



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lagarrigue

Sous la Présidence du Maire, Vincent COLOM ; secrétaire de séance, Bruno EMILE dit BIGAS

Nombre de conseillers : 19 - Présents : 17

Présents : Mesdames Martine PIOVESAN, Fabienne DAUZATS-PERROT, Christelle CABANIS, Claire JULIEN, Virginie CARRIE, Karine EPIPHANE, Sonia ENJALBERT, Jacqueline PENAUD

Messieurs Vincent COLOM, Bernard AZAM, Bruno EMILE dit BIGAS, Bernard HOULES, Christian BRU, Arnaud MUNIER, Xavier SENTIS, David LOPES, José GRANADO.

Absents excusés : Jacques MONTAMAT (Procuration à Bernard AZAM), Sandrine VACHERESSE (Procuration à Bruno EMILE dit BIGAS)

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 24 Février 2022 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Taux d'imposition communaux 2022
- ✓ Affectation de résultat 2021
- ✓ Budget primitif communal 2022
- ✓ Financement du budget communal au CCAS
- ✓ Subventions aux associations
- ✓ Questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

Taux d'imposition communaux 2022

Après avis de la commission finances réunie le 23 mars 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les taux appliqués en 2021 pour un produit attendu de 567 673 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux 2022 :

- Taxe foncière bâtie : 50.59%
- Taxe foncière non bâtie : 88.82%

Vote à l'unanimité

Budget Général : Affectation de résultat de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Vincent COLOM, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'année 2021 du budget communal, constate que le résultat d'exécution du compte administratif présente :

Commune :

- * un déficit d'investissement de : 23 642,22 €
- * un excédent de fonctionnement de : 164 836,44 €

Résultats cumulés pour 2021 :

- * un excédent d'investissement de : 26 389,85 €
- * un excédent de fonctionnement de : 212 836,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante
- * Investissement : R 001 – Excédent antérieur reporté (report à nouveau) : 26 389,85 €
R 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 112 836,44 €
- * Fonctionnement : R 002 – Excédent antérieur reporté (report à nouveau) : 100 000,00 €

Vote à l'unanimité

Budget Primitif 2021 – Budget Principal

Après avis de la commission Finances réunie le 23 mars 2022, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2022.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section fonctionnement : 1 136 161,00 €
- Section investissement : 900 143,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif principal 2022.

Vote à l'unanimité

Financement du budget communal vers le budget CCAS

Vu l'avis de la commission finances du 23 mars 2022, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune attribue un financement au budget CCAS. Le montant proposé est de 200 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder au versement sur le budget CCAS, d'un financement à hauteur de 200 €

Vote à l'unanimité

Attribution subvention 2022 aux associations

Vu la commission vie associative du 16 mars 2022, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement aux associations suivantes :

		Décision du conseil municipal
AMICALE BOULISTE :	300 €	18 voix pour (C. BRU ne prend part au vote)
ADMR :	800 €	Vote à l'unanimité
Club de Foot :	2 000 €	Vote à l'unanimité
Tennis Club :	2 300 €	Vote à l'unanimité
Atelier porcelaine :	100 €	Vote à l'unanimité
Amis gendarmerie :	50 €	Vote à l'unanimité
Ecole(coopérative scolaire):	2 000 €	Vote à l'unanimité
Asso Parents d'Elèves :	150 €	18 voix pour (X.SENTIS ne prend part au vote)
MJC :	55 200 €	Vote à l'unanimité
31 500 € ALSH 19 000 € ALAE 2 500 € action jeunes 1 000 € L'an vert 1 200 € Part° activités sportives école		
TOTAL :	62 900 €	

A la fin de la séance, Monsieur le Maire a remercié les élus présents au Conseil Municipal, ainsi que tous les animateurs de commissions pour leur travail depuis le dernier conseil municipal.

Dons Ukraine



Concernant la collecte organisée par la Mairie et le CCAS de la commune, 5 m3 de produits d'hygiène et de secours ont été récoltés. Ceux-ci seront acheminés par l'association des Pompiers Sans Frontière.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes ayant participé aux dons.

Énorme MERCI également aux membres du CCAS et bénévoles qui, par leur investissement, ont reçu et ont ensuite trié et emballé ces nombreux produits de première nécessité.

Merci aussi aux personnes ayant proposé une aide en hébergement. Nous sommes encore en attente d'informations sur le processus d'hébergement des Ukrainiens de la Préfecture.

Encore merci pour votre générosité !

• Nuisances sonores

HORAIRES DE BRICOLAGE & JARDINAGE



Les travaux de bricolage et jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique (...) ne peuvent être effectués que les :

- **jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h**
- **samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h**
- **dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Les propriétaires doivent entretenir leur haie, les couper à l'aplomb afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public.

• Ma commune dans ma poche

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket,
**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION**

Restez
**INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ**



La commune de Lagarrigue vous rappelle qu'il existe une application pour être informé rapidement. A domicile, au travail, dans les transports ou en vacances, les événements concernant votre commune sont toujours à portée de main sur votre téléphone. Nous pouvons diffuser en temps réel des messages de prévention, d'alerte, de risque en cas de phénomènes météo inhabituels, modification de la circulation temporaire, événements imprévisibles... mais aussi des messages pour informer ou rappeler des animations, spectacles, conférences, événements sportifs organisés sur la commune.

Ces informations sont disponibles sur votre téléphone portable grâce à une application SIMPLE ET GRATUITE pour l'utilisateur. Cette application protège votre vie privée puisque aucun renseignement ne vous est demandé lors de l'installation, ni adresse mail, ni numéro de téléphone. L'application est utilisable pour les habitants permanents mais aussi par les personnes possédant une résidence secondaire, les touristes, les visiteurs de passage...

Une fois l'application PanneauPocket téléchargée sur le téléphone, l'utilisateur reçoit une notification à la création chaque nouveau panneau et balaye simplement son écran avec le doigt pour faire défiler les informations et les alertes de sa commune. Il peut mettre en favoris le nom de sa commune et d'autres communes. L'application PanneauPocket vous informe comme les panneaux lumineux des grandes villes mais l'info est dans votre poche. **Téléchargez l'application gratuite en allant sur internet en tapant PanneauPocket, applications sur Google Play ou dans l'App Store.**

Plus d'informations en ligne sur le site de la commune www.lagarrigue81.fr